Anticoagulants : L’apport du pharmacien légalisé en France…

Compte Test - 2013-06-30 10:37:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les AVK est une famille de médicaments précieuse utilisée depuis plus d'un demi-siècle dans la prévention des accidents thromboemboliques. Bien que leur apport dans la prise en charge des patients est avéré, l'utilisation de ces médicaments nécessite une vigilance particulière pour éviter des complications hémorragiques pouvant, dans des cas extrêmes, compromettre le pronostic vital du patient.

En France, les accidents hémorragiques imputables aux AVK représentent la première cause d'accident iatrogène. Ils seraient responsables de 20000 hospitalisations/an, avec une incidence d'épisodes hémorragiques graves de 5/100 patients/an et d'accidents mortels de 1/ 100 patients/an. (1)

Pour réduire le risque hémorragique lié aux surdosages des AVK, la HAS (Haute Autorité de Santé) a publié de nombreuses recommandations concernant les surdosages asymptomatiques, la survenue des hémorragies spontanées ou traumatiques associées ou non à un surdosage et la prise en charge lors d'une chirurgie ou d'un acte invasif. (2)

Malgré ces recommandations, le nombre d'accidents reste anormalement élevé. C'est ce qui a motivé l'administration française à publier un arrêté au journal officiel le 27 juin 2013 (3). Ce texte de loi rend applicable l'avenant n° 1 à la convention nationale du 4 avril 2012 organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie. De ce fait, les entretiens pharmaceutiques commenceront dans les officines à compter du 1er janvier.

..../....Lire la suite: lien